

PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2022

VILLE DE LARMOR-PLAGE

AVIS PPA

AVIS DE LA CDNPS, DE LA CDPENAF, DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Le Maire,
Patrice VALTON

Mairie de Larmor-Plage
4, rue des quatre frères Le Roy-Quéret
56260 Larmor-Plage

Téléphone : 02 97 84 26 26
Télécopie : 02 97 84 26 27
Messagerie : contact@larmor-plage.com



LE MAIRE
Patrice VALTON

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER PPA

CDNPS, CDPENAF, AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET AVIS DES PPA

1 Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

> Avis du 13 décembre 2021, réunie le 19 novembre 2021.

2 Avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

> Avis du 21 septembre 2022, réunie le 13 septembre 2022.

3 Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

> Avis du 19 septembre 2022

4 Avis des Personnes Publiques Associées

> Avis de l'Etat du 7 septembre 2022

> Avis du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Lorient de Lorient du 1^{er} septembre 2022

> Avis du Conseil Départemental du 29 août 2022

> Avis de la Région Bretagne du 7 septembre 2022

> Avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du 6 septembre 2022

> Avis de Lorient Agglomération du 27 septembre 2022 relatif à la compatibilité du PLU avec le Programme Local de l'Habitat (PLH)

> Avis de Lorient Agglomération du 27 septembre 2022 relatif à la compatibilité du PLU avec le Plan de Déplacements Urbains

5 Avis des autres personnes publiques consultées

> Avis du Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta du 15 septembre 2022

> Avis de Morbihan Energies du 7 juillet 2022